

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT**N ° 1646**

présenté par
M. Bouillon

ARTICLE 24

À la deuxième phrase de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« du volume d'activité et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La réforme des hôpitaux de proximité s'accompagne d'une transformation de son modèle de financement, qui est inscrite au PLFSS pour 2020.

Cette évolution du financement est rendue nécessaire par l'incapacité du modèle actuel, instauré en 2016, à assurer la stabilité et la pérennité des ressources des hôpitaux de proximité.

En effet, si le modèle de 2016 comporte une garantie de financement pour les hôpitaux de proximité, celle-ci est liée au volume d'activité réalisé, et n'assure pas en pratique la stabilité des ressources des établissements. Les hôpitaux de proximité situés dans un bassin de vie peu dynamique du point de vue démographique voient leur activité stagner, et leurs ressources diminuent en conséquence d'année en année.

Le déficit cumulé des hôpitaux de proximité a dans ce contexte doublé entre 2015 et 2018.

Pour éviter que les mêmes causes ne conduisent aux mêmes effets et afin d'assurer une véritable stabilité des ressources des hôpitaux de proximité, il est proposé de ne pas lier le niveau de leur garantie pluriannuelle de financement au volume d'activité réalisé.